

<https://www.snetap-fsu.fr/L-Enseignement-Agricole-et-Maritime-a-la-croisee-des-chemins-Etape-2.html>



COMITE DE DEFENSE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

« L'Enseignement Agricole et Maritime à la croisée des chemins » - Etape 2

- Nos Actions - Le Comité de Défense de l'EAP - CDDEAP -

Date de mise en ligne : mercredi 24 avril 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Après la première réunion consacrée à l'enseignement supérieur et à la Recherche, le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public s'est retrouvé à Blanquefort le 5 avril dernier pour la 2ème étape de l'opération « L'Enseignement Agricole à la croisée des chemins ».

C'est donc les Lycée et [CFA](#) Viticole de Blanquefort qui ont accueillis le [CDDEAP](#) pour une réflexion autour de la loi apprentissage et ses conséquences dans l'Enseignement agricole Public et la situation des lycées agricoles périurbain.

C'est Loïc PRUD'HOMME, Député de Gironde et membre du Comité de Défense, qui a ouvert les débats par une présentation du contexte général et des différentes réformes qui impactent le pays depuis l'élection d'Emmanuel Macron, dans un même objectif : la réduction des services publics et nombre de fonctionnaires. Cette politique se traduit concrètement par une privatisation des missions et un recours massif aux contractuels. Le système éducatif n'échappe pas à cette politique.

1 - La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »

Cette loi, promulgué le 5 septembre 2018, et les décrets qui en découlent sont synonymes de privatisation de l'apprentissage, de la fin de la distinction entre formation initial et formation continue, un risque sur le métier et l'emploi des enseignant.es et formateur.rices en CFA, un financement au contrat : la formation est pensée en termes de coût par apprenti.e, une moindre protection des apprenti.es, une modification de la composition des CPC, ... des éléments extrêmement dangereux pour la formation professionnel en générale et l'enseignement agricole en particulier.

2 - Les lycées agricoles péri-urbains

Dans un contexte de « bétonnage » des espaces mais également de coût des transports, l'agriculture urbaine et périurbaine présente un intérêt de plus en plus grand pour l'approvisionnement alimentaire mais également dans un objectif de maintien de la biodiversité.

Bien entendu cette agriculture prend une forme très spécifique avec des parcelles plus petites et de très nombreux jardins.

Elle participe à une alimentation durable, mais joue également un rôle social et de bien-être important pour les populations, par exemple au travers des jardins partagés.

Mais ce type d'agriculture nécessite également une prise en compte à la fois de la recherche et de la formation. Pour cela les lycées agricoles doivent pouvoir s'emparer de ces questions et former à cette évolution de l'agriculture et aux questions d'aménagement du territoire.

3 - Troisième étape

La troisième étape de ce tour de France amènera le CDDEAP en Auvergne Rhône Alpes, au [LEGTPA](#) du Valentin à Valence autour des conséquences des réformes éducatives (réforme du lycée et du Bac, réforme du STAV, réforme de la voie professionnelle initiale scolaire, la Loi « Ecole de la confiance », la modification des seuils de dédoublement, ...) dans l'Enseignement Agricole Public.

Retrouvez le compte rendu complet de cette étape ci-dessous